

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**

**Chambre Régionale des  
Comptes (CRC) :  
Rapport d'observations  
définitives relatives au  
contrôle des comptes et  
de la gestion de la  
Commune de Thiers -  
Services de l'Eau et de  
l'Assainissement**

**SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard  
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;  
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) : RAPPORT DES OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE THIERS - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;
- **Vu** le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;
- **Vu** le rapport d'observations définitives du 06 novembre 2024 de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Thiers – Régie de l'eau et de l'assainissement concernant les exercices 2018 et suivants ;

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Thiers – Régie de l'eau et de l'assainissement concernant les exercices 2018 et suivants ;

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la commune de Thiers le 06 novembre 2024 ;

Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Maire de Thiers a été communiqué lors de son Conseil d'Exploitation qui s'est tenu le 09 décembre 2024 ;

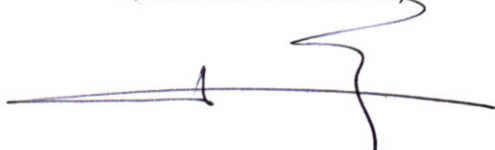
L'article L.243-6 du Code des juridictions financières stipule que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Thiers – Régie de l'eau et de l'assainissement concernant les exercices 2018 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER